

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 22 JANVIER 2026 à 18h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Hervé OZIL, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER, Mme Sylvie CANTA, Mme Laurence HOTTE, Mme Michelle FROMONT, M. Cyrille PONSOT, Mme Hélène BERTRAND, M. David ALBRAND.

Absents : M. Denis ROUME qui donne procuration à M. Hervé OZIL.
M. Gwenaël CHAZOT qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.
M. Nordine BOUZRAA qui donne procuration à Mme Michelle FROMONT.
Mme Sidonie JABBOUR qui donne procuration à Mme Marie-Laure GONTRAND.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2026_07 : PERSONNEL – CONVENTION PARTICIPATION PREVOYANCE

Depuis de nombreuses années, le Centre de Gestion de l'Ardèche (CDG07) procède pour le compte des collectivités qui lui sont affiliées, à l'élaboration de conventions de participation au titre du risque Prévoyance. L'assurance prévoyance vise à couvrir les agents territoriaux face aux conséquences financières liées aux incapacités de travail, d'invalidité, d'incapacité et de décès.

La convention actuelle de la Commune se termine au 31 décembre 2026. Elle doit être renouvelée car à compter du 01 janvier 2027, les collectivités seront contraintes d'établir une convention de participation au titre du risque prévoyance.

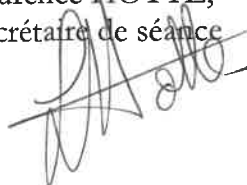
Le CDG07 propose de réaliser une consultation auprès de différents organismes.

La Commune aura ensuite liberté de choix sur l'organisme et les termes de la convention.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, mandate le CDG07 pour réaliser cette consultation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Laurence HOTTE,
Secrétaire de séance



Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le **26 FEV. 2026**

ID : 007-210701264-20260122-DE_2026_07-DE

SLO